

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD,
C. MOENNE, N. TARDIF, J. BOEX, M. MOLINA
MMES M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, M.
MARCAULT

Absent excusé : MME C. BOEX donne procuration à MME M. MARCAULT
MME C. COUDURIER donne procuration à M. A. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Novembre 2011*
- *Urbanisme*
- *Aménagement cimetière : Acceptation du projet et plan de financement*
- *Aménagement accès cimetière - Création tourne à gauche : Demande de subvention - Amendes de police 2012*
- *Aménagement accès cimetière - Création tourne à gauche : Demande de subvention - Fonds cantonalisés*
- *Aménagement accès cimetière - Création tourne à gauche : Demande de subvention - Réserves parlementaires*
- *Aménagement accès cimetière - Création tourne à gauche : Demande de subvention - Programme aménagement concerté du territoire*
- *Approbation des tarifs communaux*
- *Contribution auprès de la Caisse Mutuelle de prévoyance du personnel des collectivités territoriales*
- *Convention de dématérialisation nationale*
- *Exécution du budget 2012 avant son vote*
- *Subvention CCAS*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses.*
- *Dates à retenir*

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011

C. BOEX a apporté des modifications s'agissant du permis d'aménager de Monsieur BASTIAN et souhaite que ces précisions soient insérées dans le compte-rendu du 07 Novembre 2011.

Voici le paragraphe modifié :

« Un débat a eu lieu entre les élus concernant l'utilisation, mais aussi l'état du lac vis-à-vis des usagers. Madame Colette BOEX expose le fait que les bords du lac sont pollués (présence de produits de type hydrocarbure), que le lac présente beaucoup d'algues, et que le détail des travaux prévus n'a pas été présenté. Monsieur Claude MOENNE n'est pas d'accord avec le discours de Mme C. BOEX s'agissant de l'état de pollution du lac.

La commune a correctement appliqué le règlement d'urbanisme. Maintenant, la DDT doit effectuer l'instruction du permis d'aménager. Le permis devra aussi être validé par la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny car une partie du lac est sur cette commune. »

§ URBANISME

La commission du 24 Novembre 2011

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. ROCH André

Pose de panneaux photovoltaïques

Hameau : « Lanovaz »

75, Lotissement de Challande

Superficie : 1506 m²

Zone UC

M. OUDIN Stéphane

Prolongement toiture

Hameau « Chez Chanrou »

51, Impasse Bellou

Superficie : 1445 m²

Zone UC

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. Marck CLEMENTS

Réhausse toit + pose de deux vélux

Hameau « Le Cluz »

156, Le Cluz – Lotissement d'Andey

Superficie : 1500 m² Zone UC : habitat résidentiel

❖ Certificats d'urbanisme d'information : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Etude notariale Achard et Convers
Terrain appartenant à M. Serge BISSONNIER
Hameau « Fessy »
694, Route de Fessy
Superficie : 1215 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Etude notariale Achard et Convers
Terrain appartenant à M. Jacques VERDEL
Hameau « Nabeau »
755, Route des Crêts de Fessy
Superficie : 3607 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Certificats d'urbanisme opérationnel : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. Jean BERTHET
Hameau « La Tour »
Route du Salève (en face de la propriété de M. MOSSUZ Raymond)
Superficie : 1200 m²
Zone UC : habitat résidentiel

La Commune demande que soit établie une convention notariée de servitude entre l'exploitant agricole Mr MOSSUZ et le pétitionnaire Mr BERTHET. Cette convention devra être transmise à la Chambre d'agriculture.

<p style="text-align: center;"><u>AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE :</u> <u>PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT</u></p>

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer le projet d'aménagement de l'accès au cimetière, il est nécessaire de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

*Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le projet d'aménagement de l'accès au cimetière ;
VALIDE le plan de financement présenté ci-dessous ;
MANDATE le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet aménagement de l'accès au cimetière

EMPLOIS		RESSOURCES	
Commune	622 090.00 €	Etat - Réserves parlementaires 10%	62 209.00 €
		Etat - DETR 20%	124 418.00 €
		Département - AMENDES DE POLICE 2012	10 000.00 €
		Département - Cadre PACT	90 000.00 €
		Département - FONDS CANTONALISES(20%)	90 000.00 €
		Reste à la charge de la commune	245 463.00 €
TOTAL - Dépenses HT	622 090.00 €	TOTAL - Recettes	622 090.00 €

**AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 – CREATION TOURNE A GAUCHE :
DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDES DE POLICE 2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière au titre des Amendes de Police pour le projet mentionné ci-dessus.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de Police pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

**AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 – CREATION TOURNE A GAUCHE :
DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS CANTONALISES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une participation financière du Conseil Général de la Haute-Savoie dans le cadre des fonds genevois cantonalisés 2011.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre des Fonds cantonalisés pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE :
DEMANDE DE SUBVENTION - RESERVES PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière au titre des Fonds parlementaires pour le projet mentionné ci-dessus.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre des Fonds Parlementaires pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE :
DEMANDE DE SUBVENTION -
PROGRAMME AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière dans le cadre du Programme d'Aménagement Concerté du Territoire pour le projet mentionné ci-dessus.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du Programme d'Aménagement Concerté du Territoire pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

APPROBATION TARIFS COMMUNAUX

*Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique, reprenant tous les tarifs communaux, a été rédigée en date du 06 décembre 2010.
Suite à une délibération, en date du 06 juin dernier approuvant le tarif pour les cavurnes, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau mis à jour.*

*Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

PREND NOTE de cette modification.

DECIDE que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification

TARIFS COMMUNAUX – Location de salles

MAISONS DES ASSOCIATIONS	particuliers arenthonnais	Associations arenthonnaises	Autres associations, sociétés extérieures	Capacité			
GRANDE SALLE REZ DE CHAUSSEE (avec CUISINE) du 1er avril au 30 septembre du 1 octobre au 31 mars	300 350	100 150	300 350	220 (180 assis)			
caution	1000	1000	1000				
petites salles (sans cuisine)			Hiver		été		
			journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	
Salle N°1 - LE JALOUVRE rez de chaussée(sans cuisine)	non autorisé	GRATUIT	150	75	120	45	150(130 assis)
Caution		500	500	500	500	500	
Salle N°1 BIS - SOUS-DINE (rez de chaussée côté bar)	non autorisé	GRATUIT	150	75	120	45	60(50 assis)
caution		500	500	500	500	500	
Salle N°2 - LE SALEVE 1ère étage	non autorisé	GRATUIT	100	50	70	35	30
Caution		néant	100	100	100	100	
Salle N°3 - ARAVIS 2ème étage côté bibliothèque	non autorisé	GRATUIT	non autorisé				
Caution		néant					

SALLE COMMUNALE au dessus de l'auberge	Non autorisé	GRATUIT	non autorisé	50 pers.
caution		néant		
LOCAL VESTIAIRES DE FOOT (période 1er juin au 15 août)	100	GRATUIT	non autorisé	30 Pers.
Caution	500	néant	néant	

MAISON DES ASSOCIATIONS

vaisselle manquante, cassée ou abîmée

Dénomination	P.U
Assiette plate	3.83
Assiette Creuse	3.03
Assiette à dessert	2.3
Fourchettes	0.72
Couteau	0.6
Petites cuillères	0.61
Grosses cuillères	0.72
Saladier inox	5.02
saladier verre	3.49
pichet eau	9.38
Carafe à vin 50 cl	2.37
Broc pichet à vin 50 cl	5.5
plat de service Inox	5.15
plateau	3.4
corbeille à pain	4.66
planche à découper	11.37
tasse à café	1.03
bol	1.22
ramequin	0.5
coupe pain	113.95
verre à eau	0.56
verre ballon	0.79
flûte à champagne	1.12
louche	6.34
Couteau à découper	4.57
couteau à pain	4.56
Cuillère de service pleine	3.95
Cuillère à ragout	4.13

Concessions cimetières

CATEGORIES	Tarifs
CONCESSIONS CINQUANTENAIRE RENOUVELABLES	
1 emplacement (3m2)	168 €
2 emplacements (6m2)	336 €
CONCESSIONS TRENTENAIRES RENOUVELABLES	
1 emplacement (3m2)	122 €
deux emplacements (6m2)	244 €
COLOMBARIUM 50 ANS RENOUVELABLES	686 €
CAVURNES RENOUVELABLES	
trentenaires	150 €
cinquantenaires	180 €

Emplacements commerces ambulants 40€/jour

Photocopies

Format A4	0.18 €
Format A3	0.36 €

<p><u>CONTRIBUTION AUPRES DE LA CAISSE MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u></p>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales qui sollicite le renouvellement de la contribution par agent adhérent pour l'année 2012 dont le montant s'élève à 78.00 euros.

Cette aide annuelle concourt aux prestations à caractère social.

*Le Conseil, après avoir délibéré,
à l'unanimité,*

APPROUVE le versement de cette somme de 78.00 (soixante dix-huit) euros.

CONVENTION DE DEMATERIALISATION NATIONALE

En liaison avec le programme Hélios, la direction générale de la Comptabilité Publique a engagé un plan d'actions pour favoriser la dématérialisation dans le secteur public local.

L'objectif principal est d'organiser une dématérialisation cohérente et concertée des grands flux de documents « papier » qui transitent chaque année entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière des collectivités : les ordonnateurs, les comptables du Trésor, les Chambres des comptes. Les volumes en cause sont considérables (88 millions de titre, 77 millions de mandats, 56 millions de bulletins de paye ...).

Le progiciel Hélios et son Protocole d'Echange Standard sont enrichis pour accueillir les flux des données émanant des Collectivités afin de favoriser la dématérialisation des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives.

Pour faciliter le travail des services ordonnateurs, le pôle national a développé un outil générique, nommé xéméLios, permettant notamment l'exploitation des données de paye par tous les partenaires.

En concertation avec le trésorier, il est proposé de procéder à la dématérialisation des données de paye mensuelle (fiche de paie) à compter du 1^{er} janvier 2012 et des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives ultérieurement.

La mise en œuvre nécessite la signature d'un accord local conforme à la convention nationale de dématérialisation de la paye et vaut adhésion des signataires aux articles de cette convention cadre. Pour les Etats mensuels de paye l'échange se fait par la transmission de données numériques au format XML à partir d'un support sous la forme d'un CD-ROM non réinscriptible entre l'Ordonnateur et le comptable (CD ROM mensuel) et entre le Comptable et la Chambre Régionales des Comptes (CDROM Annuel).

Il est proposé au Conseil Municipal :

-de décider du principe de la dématérialisation des états mensuels de paye au **1^{er} janvier 2012** et des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives tel que défini dans la convention cadre nationale,

-d'approuver les termes de l'accord local issu de ces conventions cadre,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord local et d'adhérer aux articles des conventions cadre nationales de dématérialisation des états mensuels de paye mais également des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE d'approuver le principe de dématérialisation des Etats mensuels de paye et des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives,

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord local afin d'adhérer aux articles des conventions cadre nationale de dématérialisation.

EXECUTION DU BUDGET 2012 AVANT SON VOTE

Préalablement au vote du budget primitif 2012, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

***AUTORISE** à mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits inscrits au budget 2011, et ce, avant le vote du budget 2012.*

SUBVENTION C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose l'avis de la Commission des Finances qui propose l'attribution d'une subvention afin d'équilibrer le budget du C.C.A.S. de 1 870.68 euros.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 870.68 euros et d'imputer les sommes relatives à cette subvention à l'article budgétaire 657362 (Etablissement et service rattachés – C.C.A.S.) à la section de fonctionnement.

Il sera procédé prochainement aux modifications budgétaires nécessaires à cette opération.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE d'octroyer la subvention proposée, à savoir la somme de 1 870.68 euros (mille huit cents soixante-dix euros et soixante-huit centimes).

DECISION MODIFICATIVE N°4

Afin de rééquilibrer le chapitre 012 – Dépenses du personnel, il est nécessaire de faire la modification suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédit ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 500.00	
6413/012	Personnel non titulaire		1 500.00

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE d'approuver la décision modificative proposée et Autorise les écritures en découlant.

RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS

§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Des dépenses ont été réalisées pour les prises de vues aériennes du territoire d'Arenthon.
- Une réunion avec les agriculteurs a eu lieu le 17 Novembre, durant laquelle le règlement et le zonage ont été précisés. Il n'y a pas eu d'objection des agriculteurs.
- Lundi 12 Décembre à 20h30 : Une réunion de travail du Conseil Municipal aura lieu en Mairie pour valider le règlement et discuter du projet du PLU à arrêter.

§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- La Commune vient de recevoir des devis concernant des modifications électriques à réaliser au niveau de la Maison des Associations (coupure urgence cuisine).
- La Commune doit prévoir la mise en sécurité de l'une des deux cloches du clocher de l'église d'Arenthon. Deux devis ont été proposés par la société PACCARD avec un coût estimatif de 5000 euros environ.
Les élus sont d'accord pour inscrire cette dépense au budget 2012.
- Suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux, il a été évoqué le projet d'isoler le bâtiment de la vieille école (isolation dans les combles).
- Des dépenses d'entretien seront à prévoir s'agissant du vestiaire communal durant les années à venir.

§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- La Commune a relancé sa demande d'établissement d'un radar sur le CD 19 au niveau de la Route de Fessy auprès de la Préfecture. En effet, le gouvernement a prévu de mettre en place plus de 400 nouveaux radars sur tout le territoire français.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Les cheminements dans le cadre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) ont été validés, grâce aux conseils et aux agents techniques du Conseil Général de la Haute-Savoie.

La Commune devrait bientôt recevoir les panneaux qui seront installés le long des itinéraires de promenade de la commune d'Arenthon.

§ COMMISSION COMMUNICATION

- Le bulletin municipal, l'Echo des Iles, sera distribué dans les boîtes aux lettres des Arenthonnais au début du mois de janvier.
L'Echo des Iles est en cours de finalisation.

§ COMMISSION SOCIAL

- Le Téléthon des 2 et 3 Décembre s'est très bien passé. Les habitants, ainsi que les élus, ont été très contents de l'organisation et du déroulé de cet évènement qui a rapporté 9370,95 euros. La Commune présente ses remerciements à tous les généreux donateurs.
- La préparation du Noël des enfants et des personnes âgées est en cours. Le goûter des Anciens aura lieu le Jeudi 15 Décembre à partir de 14h30 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

- La prochaine réunion de la commission a lieu le Mercredi 7 Décembre. L'objectif de cette réunion est de définir le projet éducatif de la Commune.

§ SYNDICAT D'EAU

- Une réunion a lieu le jeudi 8 Décembre avec le cabinet NICOT (intervenant au niveau du SCOT de la CCPR). Le syndicat attend des explications et des précisions concernant les remarques que le cabinet a faites sur le manque de capacité de son réservoir.

§ SM3A

- Le déménagement des bureaux, soumis à une procédure d'appel d'offres, est prévu durant le courant du printemps.

§ C.C.P.R.

- Deux réunions sur le SCOT auront lieu les 6 et 20 Décembre. Le travail sur le SCOT et le PLH est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Assemblée générale du SIVU PISCINE

Tout d'abord, un bilan satisfaisant a été présenté aux élus. Des travaux ont été réalisés au sein du centre nautique. Etant donné qu'il n'y a plus de gros travaux à prévoir, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs pour les usagers et pour les communes.

Par ailleurs, il a été évoqué le projet de mettre en place une surveillance vidéo pour éviter la délinquance.

Enfin, des évènements et des animations seront organisés durant le mois de juin 2012 pour fêter les 50 ans du centre nautique.

DATES À RETENIR

- Mardi 6 décembre à 17h00 : SCOT
- Jeudi 8 Décembre à 14h30 en Mairie: Réunion Plan communal de sauvegarde
- Vendredi 9 Décembre à 19h00 : Belote des élus du pays Rochois à Arenthon (Organisation par les élus d'Arenthon)
- Samedi 10 Décembre à 9h30 : Visite du Centre hospitalier Alpes Léman
- Lundi 12 Décembre à 20h30 en Mairie : Réunion de travail du Conseil Municipal (Projet du PLU à arrêter)
- Jeudi 15 Décembre à la Maison des associations : Goûter des Anciens
- Vendredi 16 Décembre à 9h00 à Reignier : Assemblée générale de l'EPF
- Lundi 19 Décembre à 17h00 : Invitation de tous les employés municipaux à un apéritif pour clôturer l'année 2011
- Mardi 20 Décembre à 17h00 : SCOT à la CCPR
- Lundi 16 Janvier 2012 à 20h30 en Mairie : Conseil Municipal
- Vendredi 20 Janvier à 19h00 à la Maison des Associations : Voeux du Maire

Séance levée à 21h45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,

Affiché le 12 / 12 / 2011